L'UNION COLLEGIALE (UC)

LE SYNDICAT DES REBELLES

Qualifiée pour présenter des listes électorales
après recours au Conseil d'Etat

N° RPPS

10003284949

Patiente = la Médecine Libérale

Elections URPS ML 2021

CONTRE-INDICATIONS AU TRAITEMENT

- Si vous pensez que **la médecine libérale est rémunérée à sa juste valeur** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que votre liberté d'exercice et notamment votre liberté de prescription sont respectées : ne votez pas UC
- Si vous pensez que les **syndicats médicaux représentatifs vous représentent vraiment** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que la **médecine libérale n'est pas déconsidérée et ignorée** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que **les syndicats médicaux représentatifs n'y sont pour rien** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que les syndicats **signant la Convention doivent toucher 1 million d'euros par an** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que **les URPS à ce jour servent vraiment à quelque chose** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que **les URPS ne sont pas qu'une simple chambre d'enregistrement de l'ARS** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que **la médecine libérale est coupable et non victime des déserts médicaux** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que **la délégation de tâches ne reflète pas le démagogique nivellement par le bas sociétal** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que **la crise sanitaire actuelle n'est pas plutôt une dictature sanitaire politique** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que **toutes les précautions ont été prises dans l'élaboration des vaccins anti COVID** : ne votez pas UC
- Si vous pensez que **les vaccins doivent être la seule solution en réponse à la pandémie actuelle** : ne votez pas UC

LE TRAITEMENT ET SES CONTRE-INDICATIONS NE SONT PAS GENERICABLES

Dr Meyer SABBAH
Président de L'UNION COLLEGIALE

DANS TOUS LES AUTRES CAS :

VOTEZ L'UNION COLLEGIALE (UC)

Voir la prescription détaillée au verso

Je veux bien que le/la COVID me tue
mais pas qu'il/elle m'empêche de vivre
(Lao-Meyer Tseu)

N° AM

061059143

URPS

2021

Identification du prescripteur

L'UNION COLLEGIALE

Malade identifié :

La Médecine Libérale

Prescriptions relatives au traitement du cancer affectant la médecine libérale

1. Sauvegarder notre **liberté d'exercice,** notamment notre **liberté de prescription** :
   - En refusant d'être formatés et lobotomisés par les recommandations venues de toute part
   - En affirmant la liberté de prescrire (soutien au Pr Raoult, défense de l'Homéopathie, …)
   - En **exerçant la médecine comme un art** au carrefour des sciences et non comme un robot (déconsidérant ainsi notre pratique et nous rendant substituables par des auxiliaires de santé)
2. Acquérir des conditions décentes d'exercice :
   - En exigeant un **tarif horaire** (comme pour toutes les autres professions libérales) pour sortir de ce complexe enchevêtrement administratif de cotations (revenant au minimum sur la base moyenne européenne de la consultation à 50 €)
   - En **valorisant la visite à domicile** notamment pour les urgences de ville
   - En facilitant le travail en déplacement (places de stationnement dédiées, verbalisation, …)
3. Regagner notre indépendance :
   - Par le **paiement à l'acte**, base de l'exercice libéral, pour sortir de ce piège aux forfaits et autres primes à visée principalement comptable (projet UC de la Charge Médicale)
   - Par un 1/3 payant facultatif
4. Refuser que nos syndicats soient contraints de signer la Convention pour être financés, si tant est qu'ils doivent l'être (**action en cours menée avec succès après 8 ans de procédure par l'UC**)
5. Reconquérir le pouvoir médical en ne coopérant pas aux **démagogiques délégations de tâches** concourant à la décomposition de notre profession
6. Qualifier la médecine de proximité, la **relation particulière médecin/malade** et se dédouaner de l'hospitalo-centrisme imposé par les autorités

Prescriptions relatives aux maladies intercurrentes de la médecine libérale

1. **De l'utilité des URPS ML** :
   - Sortir des objectifs imposés par les autorités pour représenter un réel contre-pouvoir
   - Refuser de n'être que des chambres d'enregistrement des ARS
2. De « l'hystérie collective organisée » baptisée pandémie COVID :
   - Redonner la gestion de cette maladie surmédiatisée aux médecins **en se basant sur 3 critères objectifs** : l'âge moyen des patients décédés « plus ou moins du COVID » (84 ans), l'espérance de vie INSEE 2019 (83,25 ans), le taux de mortalité de la population française comparée aux années précédentes (4 à 9 %)
   - **Laisser les médecins de terrain soigner leurs patients** en ne les limitant pas à la vaccination
   - Refuser la pensée unique de certains pseudo-scientifiques politologues adeptes des plateaux de télévision confisquant la parole et **inhibant toute réflexion**